

DECISION DU MAIRE n° 2011- 28

Le Maire de la Ville de Juvignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122 -22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2008 lui donnant délégation conformément au texte susvisé,

Considérant la nécessité d'assurer les besoins des fournitures et de services en plantation de divers produits végétaux et aménagement paysager de la ville

DECIDE

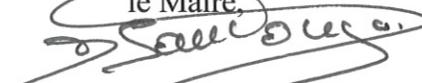
De conclure, à l'issue d'un marché à procédure adaptée ouvert, conformément à l'article 28 du code des marchés publics, un marché de « fournitures et plantation 2011 » divisé en 3 lots, avec UPEE 7 SARL à 34130 St AUNES:

Lot 1 « fourniture et plantation de divers végétaux » pour un montant de 15880,49 € T.T.C

Lot 2 «aménagement patio hôtel de ville» pour un montant de 17305,28 € T.T.C

Lot 3 « aménagement square rue de la Fontaine » pour un montant de 40160,48 € TTC

Fait à Juvignac, le 25 mai 2011
le Maire,


Danièle ANTOINE-SANTONJA

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : fournitures et plantations 2011

Date de transmission de l'acte : 01/06/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 01/06/2011

Numéro de l'acte : 2011-28 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20110525-2011-28-AU

Date de décision : 25/05/2011

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte :
1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Marchés formalisés

